

# Procès-verbal de séance

## Séance du 11 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le onze octobre à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 03 octobre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p><b><u>PRESENTS</u></b> :</p> <p>Laetitia BAILLY, Pauline BRACONNIER, Alain BRANTUS, Lydie DELMOTTE, Philippe GUICHARD, Isabelle KIT, Alain LAMBERT, Ghislaine LANOIR, Vincent MOSSAZ, Philippe RAMAYE, Dominique REY, Maurice TRUCK, Thomas WIART</p> <p><b><u>EXCUSEES</u></b> : Sabine ARTERO, Magali CHERRARED (<i>pouvoir à A. Lambert</i>)</p> <p><b><u>ABSENT</u></b> :</p>	<p><b>Nombres de membres :</b></p> <p><b>En exercice : 15</b></p> <p><b>Présents : 13</b></p> <p><b>Votants : 14</b></p>
--	--

**Maurice Truck est nommé secrétaire de séance**

Approbation du procès-verbal de séance du 12 juillet 2023, à l'unanimité.

### **Délibération n° 2023/10/36**

#### **Finances. Décision modificative n° 2 sur le budget principal de la commune**

Pendant toute la durée de construction de la micro-crèche les factures ont été réglées sur un compte de «travaux en cours – imputation comptable 2313». Les travaux étant désormais terminés, il convient d'en informer le service de gestion comptable de Rumilly à l'aide d'un jeu d'écritures qui permet de solder le chapitre 2313 et d'intégrer la valeur de ce nouveau bien immobilier au chapitre 21 – article 21318.

Concrètement :

- l'article 21318 (dépenses d'investissement) est augmenté de 612.860,17€
- l'article 2313 (recettes d'investissement) est augmenté de 612.860,17€
- le bâtiment de la micro-crèche apparaîtra désormais dans l'inventaire des biens communaux

***Unanimité***

### **Délibération n° 2023/10/39**

#### **Constitution du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) de Haute-Savoie. Convention de partenariat avec le SYANE et la RGD pour la compétence «eau potable»**

Explications par Monsieur le Maire :

- 1) La réforme «anti-endommagement des réseaux» ou «DT-DICT», entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012, impose aux gestionnaires de réseaux d'identifier et de cartographier précisément leurs réseaux afin de répondre aux DT-DICT. Un protocole d'accord national a ainsi été signé le 24 juin 2015 sur le déploiement du PCRS.
- 2) Le SYANE, gestionnaire de grands réseaux d'infrastructures et structure de mutualisation de services pour les collectivités de la Haute-Savoie :
  - agit en tant que maître d'ouvrage de l'élaboration et du suivi du PCRS et du Référentiel Très Grande Echelle (RTGE),

- assure le rôle d'Autorité Publique Locale Compétente (APLC) pour la constitution et le suivi du PCRS sur la Haute-Savoie.
- 3) La convention de partenariat pour l'élaboration du PCRS/RTGE de Haute-Savoie signée le 9 sept. 2021 entre le SYANE et la Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc (RGD), confie à la RGD l'hébergement des données PCRS et leur diffusion aux financeurs du projet.
- 4) La commune est gestionnaire du réseau d'eau potable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer avec le SYANE et la RGD une convention de partenariat pour la constitution du Plan de Corps de Rue Simplifiée (PCRS) de Haute-Savoie.

La participation financière de la commune au titre de l'élaboration et de la mise à jour du PCRS s'élève à 1 089€ TTC pour une période de 4 ans à compter de la signature de la présente convention, soit 272,25€ par an (de 2023 à 2026).

*Unanimité*

### **Délibération n° 2023/10/37**

#### **Subvention de fonctionnement aux associations. Projet porté par les Jeunes Agriculteurs du secteur Frangy/Seysssel**

Le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de Haute-Savoie possède une section locale sur le canton de Frangy-Seysssel. Cette association a pour but de promouvoir, communiquer et défendre la place de l'agriculture et des métiers en lien avec cette branche lors de manifestations ouvertes au grand public. Dans le cadre d'un évènement spécifique organisé à l'occasion des fêtes de fin d'année, elle a sollicité auprès de la commune une aide financière

A l'appui de cette demande en date du 07 septembre 2023, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte toutes les informations relatives à ce défilé de tracteurs sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Usses et Rhône à l'approche de la période de Noël.

Au vu de cette demande, et compte-tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le conseil municipal accorde une subvention de deux cents euro (200€) pour la réalisation de ce défilé de tracteurs de fin d'année et son passage sur le territoire communal.

La population sera associée à cet évènement. Précisions municipales à venir.

*Unanimité*

### **Délibération n° 2023/10/40**

#### **Convention avec la SA Mont Blanc pour la gestion en flux des logements sociaux situés sur le domaine communal**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion en flux (loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018), la SA Mont Blanc doit signer avec chaque réservataire d'ici le 24 novembre 2023 au plus tard une convention de réservation fixant les modalités pratiques de gestion en flux des réservations de logements. Cette réforme a pour objet de permettre une plus grande souplesse dans l'orientation des logements entre les réservataires, garantissant ainsi une meilleure articulation entre les priorités d'attributions locales et nationales et les objectifs d'équilibre territorial de l'occupation du parc social.

Pour mémoire :

- la SA Mont Blanc est le bailleur social en charge de la gestion de 13 logements sur notre territoire communal : 9 appartements et 4 villas

- notre commune est réservataire (=prioritaire) pour l'attribution de 7 de ces logements (4 appartements et 3 villas), soit 54% du parc locatif, la SA Mont Blanc et la Préfecture étant les 2 autres réservataires.

La présente convention entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Unanimité*

#### **Délibération n° 2023/10/41**

#### **Eclairage public 2024. Dépôt d'un dossier par le SIESS auprès du Fonds Vert – thématique «Rénovation de l'éclairage public»**

Chaque année le SIESS délibère au mois de décembre sur le programme travaux annuel dans le domaine de sa compétence de base (réseau électricité : renforcement, enfouissement, extension, sécurisation) mais aussi depuis 2019 sur la compétence optionnelle Eclairage public (création, rénovation).

Depuis fin 2021 et durant l'année 2022 un inventaire et diagnostic de l'éclairage public a été réalisé et a permis d'élaborer une cartographie des urgences sécuritaires et photolumineuses.

Dernièrement, le SIESS a saisi l'opportunité d'un dépôt de dossier auprès du Fond Vert, dans la thématique «rénovation de l'éclairage public». Cette opportunité permettra d'apporter un boni de participation du SIESS : initialement à 30% sa participation pour le programme travaux 2024 sera de 50% pour la rénovation de l'éclairage public.

La commune de Saint-Germain-sur-Rhône s'inscrit auprès du SIESS pour engager la rénovation de l'éclairage public sur les secteurs 1A et 2A (Cusinens), pour un montant estimé à 30.230,50€.

Ce dossier sera présenté au Syndicat du SIESS lors de sa séance de décembre 2023.

*Unanimité*

#### **Délibération n° 2023/10/38**

#### **Personnel. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Le conseil municipal valide le principe de transposer au personnel titulaire communal le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 applicable aux fonctions publiques de l'Etat et Hospitalière.

Le montant de cette prime exceptionnelle forfaitaire est modulé en fonction de la rémunération brute perçue par l'agent titulaire pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

*Unanimité*

#### **Questions diverses et informations**

- Convention de remblai signée entre la commune, le GAEC des Charmassy et l'entreprise RANNARD TP, conformément à la délibération n° D2022/07/29 du 06 juillet 2022. A ce jour restent en attente :
  - la réception du constat d'huissier établi avant travaux portant sur l'état de la voirie communale,
  - la réalisation de 3 zones de croisement entre la sortie de la piste d'accès et l'intersection entre la Route de Cusinens et la Route des Bois.

Monsieur Truck interpelle le Maire sur le fait que les véhiculent ne respectent pas le tracé de la piste, ce qui entraîne des désagréments et des tensions avec les riverains concernés.

Monsieur le Maire règlera ce problème avec l'entreprise concernée et en informera les membres du GAEC.

- Aménagements de voirie et création de trottoirs en agglomération. L'ordre de service n° 1 pour préparation des travaux a été signé le 02 octobre. Le chantier devrait ainsi démarrer début novembre 2023 pour une durée de deux mois environ, selon les conditions météorologiques.
- Une nouvelle association est née sur le territoire communal : Côté Rhône rassemblera des personnes passionnées par l'activité théâtre. Une convention a été signée avec la mairie pour leur mettre à disposition une salle de répétition le jeudi soir
- Madame Kit se plaint des véhicules stationnés aux abords de l'arrêt de bus scolaire du Grand Essert. Il est demandé aux parents concernés de bien vouloir respecter les emplacements de stationnement créés dans le prolongement de l'abribus (le marquage au sol devrait prochainement être réalisé). Stationner devant une intersection en obstruant la voie présente un danger tant pour les enfants jouant en attendant le car scolaire que pour les véhicules en circulation.  
Ce problème est hélas rencontré également à l'arrêt du Prenet.
- Enfin, une information concernant la taille des haie a été transmise à tous les habitants en même temps que le dernier Echo des Bois. Soyez attentifs aux abords de votre propriété! Il en va de la sécurité de tous.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h25

Le Maire,  
**Alain LAMBERT**



Le secrétaire de séance,  
**Maurice TRUCK**